

# CQP SERVEUR

## Option Sommellerie

Certification créée et délivrée par la CPNE de la branche professionnelle de l'Hôtellerie Restauration, inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles



### LES OBJECTIFS

La formation s'articule autour d'activités professionnelles afin d'être capable :

- D'accueillir le client.
- D'effectuer les opérations de service des plats (dressage des tables, accueil des clients, prise de commandes, ...) au sein d'un établissement de restauration selon les règles d'hygiène et de sécurité alimentaires.
- D'approvisionner la cave (réception des livraisons, réalisation de l'inventaire, gestion des stocks...).
- De commercialiser les produits des cartes et conseiller le client.

D'établir et présenter la note, effectuer et vérifier l'encaissement.

### DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Durée :

- 12 mois
- 408 heures

Rythme de l'alternance :

- 1 jour/semaine au CFA sur 30 semaines
- 2 jours/semaine au CFA sur 11 semaines

Contenu de la formation :

- Travaux pratiques de restaurant
- Technologie professionnelle
- Hygiène alimentaire
- Prévention Santé Environnement
- Sciences appliquées.
- Anglais
- Sommellerie

### PROFIL DES CANDIDATS

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Personnes motivées par les métiers de l'hôtellerie-restauration et possédant de bonnes aptitudes physiques.

### ADMISSION

- Un entretien individuel
- Tests d'évaluation
- Après, signature d'un contrat de professionnalisation entre le candidat et son futur employeur

### TYPE DE CONTRAT

Contrat de professionnalisation.

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus sans qualification professionnelle ou souhaitant compléter leur formation initiale.
- Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus
- Bénéficiaires : du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou d'un contrat aidé.

## POURSUITE DE FORMATION

- CQP Barman
- CQP Maître d'hôtel
- CQP Commis de cuisine
- CQP réceptionniste

## PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

- Serveur
- Chef de rang

## RÉMUNÉRATION

Calculée en pourcentage du SMIC (sauf dispositions plus favorables de la convention collective). Elle varie en fonction de l'âge de l'alternant et de sa progression dans le cycle de formation.

| Âge             | Titulaire Bac pro, titre ou diplôme de même niveau             | Autres      |
|-----------------|--|-------------|
| Moins de 21 ans | 65% du SMIC  | 55% du SMIC |
| 21 à 25 ans     | 80% du SMIC  | 70% du SMIC |
| 26 ans et plus  | 100% du SMIC ou 85% du minimum conventionnel si plus favorable |             |

À titre indicatif, le SMIC horaire brut est de 9.88 €/heure au 1<sup>er</sup> janvier 2018 soit 1498.47€ brut mensuel pour une durée légale de 35 heures hebdomadaires.

## AIDES FINANCIÈRES POUR L'ENTREPRISE

|   | De 18 à 25 ans   | De 26 à 44 ans  | De 45 ans et plus   |
|---|--|---|---|
| <b>AIDES GÉNÉRALES</b><br>Selon textes en vigueur | Exonération dégressive sur les cotisations patronales de sécurité sociale (Salaires inférieurs à 1.6 fois le SMIC) | Exonération dégressive sur les cotisations patronales de sécurité sociale (Salaires inférieurs à 1.6 fois le SMIC)                          | Exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale   |
|   | Dispense de versement de la prime de précarité (fin de contrat CDD)  | Dispense de versement de la prime de précarité (fin de contrat CDD)   | Dispense de versement de la prime de précarité (fin de contrat CDD)   |
|   |  | Aide forfaitaire à l'employeur (AFE) versée par Pôle emploi maxi de 2000 € (sous réserve de l'enveloppe financière allouée à ce dispositif) | Aide forfaitaire à l'employeur (AFE) versée par Pôle emploi maxi de 2000 € (sous réserve de l'enveloppe financière allouée à ce dispositif).<br><br>Aide supplémentaire de l'état de 2000 € pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus |
|   | Prise en charge des frais de formation au CFA  | Prise en charge des frais de formation au CFA   | Prise en charge des frais de formation au CFA   |
| <b>AIDES FAFIH</b><br>Selon textes en vigueur     | Prime de 2 €/ heure de formation   |   |   |
|   | Pour les entreprises de moins de 10 salariés aide exceptionnelle 2016 de 1500 €                                    |   |   |

## RENSEIGNEMENTS CAMPUS DES MÉTIERS

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE LA CMA 29  
24, route de Cuzon - Cs 21037  
29196 QUIMPER CEDEX

☎ : M. Jousset 06.88.53.55.11

☎ : 02 98 76 46 82

Site Internet : [www.campusdesmetiers29.bzh](http://www.campusdesmetiers29.bzh)

@ : [cqp-restauration@cma29.fr](mailto:cqp-restauration@cma29.fr)